

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX SX MULTIWAX**Code du produit:** 06635000, 06636000.03, 06637050.04, 06639410.01**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Emploi de la substance / de la préparation entretien auto**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + +49 (0) 8431 53 217

1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels)

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient dipentène. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Tensides, alcool, composants de soins et glycol en solution aqueuse.

Composants dangereux:

CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10 - <15%
Numéro CE: 939-685-4 Reg.nr.: 01-2119983493-26-xxxx	1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels) ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	5 - <10%
CAS: 9004-78-8 NLP: 500-013-6	Phénol Polyéthoxilé ⚠ Acute Tox. 4, H302	5 - <10%
CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4 Reg.nr.: 01-2119475527-28-xxxx	3-butoxy-2-propanol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	5 - <10%
CAS: 308062-28-4 Reg.nr.: 01-2119490061-47-xxxx	Amines, alkylidiméthyle C12-14 (pair), N-oxydes ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	1 - <3%
CAS: 25307-17-9 EINECS: 246-807-3 Reg.nr.: 01-2119510876-35-xxxx	2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	< 1,00%
CAS: 138-86-3 EINECS: 205-341-0	dipentène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	< 0,25%

Indications complémentaires:

toute entrée dans la colonne EC- commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever les vêtements sales

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux / lésion oculaire

Irritation de la peau

Manifestations allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****CAS: 67-63-0 propane-2-ol**VME (France) Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm**Informations relatives à la réglementation VME (France):** ED 984, 07.2012**DNEL****CAS: 67-63-0 propane-2-ol**

Oral	DNEL	26 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d))
Dermique	DNEL	319 mg/kg (consumer) (chronic effects (1d))
		888 mg/kg (worker) (chronic effects (1d))
Inhalatoire	DNEL	89 mg/m ³ (consumer) (chronic effects)

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

(suite de la page 3)

		500 mg/m ³ (worker) (chronic effects)
1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels)		
Oral	DNEL	6,25 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL	31,25 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
		52,08 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL	10,85 mg/m ³ (consumer) (longterm systematic effects)
		36,35 mg/m ³ (worker) (longterm systematic effects)
CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol		
Oral	DNEL	8,75 mg/kg bw/day (human)
Dermique	DNEL	16 mg/kg bw/day (human)
		44 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	DNEL	33,8 mg/m ³ (human)
		270,5 mg/m ³ (worker)
CAS: 308062-28-4 Amines, alkylidiméthyle C12-14 (pair), N-oxydes		
Oral	DNEL	0,44 mg/kg bw/day (consumer) (longterm / systemic effects)
Dermique	DNEL	0,27 % in mix./weight (worker) (longterm / local effects)
	DNEL	5,5 mg/kg bw/day (consumer) (longterm / systemic effects)
		11 mg/kg bw/day (worker) (longtime / systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	3,8 mg/m ³ (consumer) (longterm / systemic effects)
		15,5 mg/m ³ (worker) (longterm / systemic effects)
CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol		
Oral	DNEL	0,179 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
Dermique	DNEL	0,179 mg/kg bw/day (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
		0,25 mg/kg bw/day (worker) (long-term exposure - systemic effects)
Inhalatoire	DNEL	0,621 mg/m ³ (consumer) (long-term exposure - systemic effects)
		1,76 mg/m ³ (worker) (long-term exposure - systemic effects)

PNEC
CAS: 67-63-0 propane-2-ol

PNEC	140,9 mg/l (sporadic release)
	2251 mg/l (STP)
	140,9 mg/l (water (fresh water))
	140,9 mg/l (water (sea water))
PNEC	28 mg/kg (gro)
	552 mg/kg (sediment)

1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels)

PNEC	1 mg/l (sewage plant)
	0,054 mg/l (water (fresh water))
	0,005 mg/l (water (sea water))
PNEC	5,54 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,554 mg/kg (sediment (sea water))
	1,08 mg/kg (soil)

CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol

PNEC	10 mg/l (PF)
	10 mg/l (STP)
	0,525 mg/l (water (fresh water))
	0,0525 mg/l (water (sea water))
PNEC	2,36 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,236 mg/kg (sediment (sea water))
	0,16 mg/kg (soil)

(suite page 5)

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

(suite de la page 4)

CAS: 308062-28-4 Amines, alkylidiméthyle C12-14 (pair), N-oxydes

PNEC	0,0335 mg/l (water (intermittent release))
	0,0335 mg/l (water (fresh water))
	0,00335 mg/l (water (sea water))
PNEC	24 mg/kg (STP)
	5,24 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,524 mg/kg (sediment (sea water))
	1,02 mg/kg (soil)

CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol

PNEC	1,5 mg/l (sewage plant)
	0,000214 mg/l (water (fresh water))
	0,000021 mg/l (water (sea water))
PNEC	1,692 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,1692 mg/kg (sediment (sea water))
	5 mg/kg (soil)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux 6 (≥ 480 min)

Protection des yeux:

Lunettes de protection
[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Rouge
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 5,0 - 5,5

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 82 - 171 °C

(suite page 6)

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

(suite de la page 5)

Point d'éclair	39 °C (DIN 51755)
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Limites d'explosivité des composants : 2 Vol% (propane-2-ol)
Supérieure:	Limites d'explosivité des composants : 12 Vol% (propane-2-ol)
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 20 °C:	0,97 - 0,98 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	
Temps d'écoulement à 20 °C	10 - 15 s (DIN EN ISO 2431/4mm)
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
9.2 Autres informations	D'épreuve de combustion ISO 9038/Manuel des Nations Unies (32.5.2): PAS DE COMBUSTION AUTO-ENTRETEENUE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- 10.5 Matières incompatibles:** les agents oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13900 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6 h	>25 mg/l (rat) (OECD 403)

1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels)

Oral	LD50	>2000 mg/kg (souris) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin) (OECD TG 402)

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

(suite de la page 6)

CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé

Oral	LD50	500-2000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	2140 mg/kg (lapin)

CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

CAS: 308062-28-4 Amines, alkyldiméthyle C12-14 (pair), N-oxydes

Oral	LD50	1064 mg/kg (rat)
------	------	------------------

CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol

Oral	LD50	> 300 - 2000 mg/kg (rat) (OECD 401)
------	------	-------------------------------------

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Contient dipentène. Peut produire une réaction allergique.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérogènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels)

Dermique	NOAEL 28d	500 mg/kg (rat) (OECD 407)
----------	-----------	----------------------------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit est considéré comme étant nocif pour les organismes aquatiques. Il peut avoir des effets nocifs à long terme dans des milieux aquatiques.

Toxicité aquatique:
CAS: 67-63-0 propane-2-ol

LC50 / 96h	9640 mg/l (Pimephales promelas)
LC50 / 24h	9714 mg/l (daphnia)
EC50	>100 mg/l (bacteria)
EC50 / 72h	>100 mg/l (al)

1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels)

LC50 / 96h	>10 mg/l (Cyprinus carpio) (OECD 203)
EC20 / 6d	10 mg/l (Bel)

(suite page 8)

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

(suite de la page 7)

EC50 / 48h	>8,6 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
EC50 / 72h	1,2 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC50 / 6 d	100 mg/l (Bel)
NOEC / 21d	1 mg/l (Daphnia magna) (EPA OTS 797.1330)
NOEC / 72 h	0,39 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOEC / 35 d	0,686 mg/l (Pimephales promelas) (US-EPA)
CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé	
LC50 / 96h	>100 mg/l (fish) (OECD 203)
EC50	>128 mg/kg (Daphnia magna) (OECD 202)
CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol	
LC50 / 96h	>560 -1000 mg/l (Gp) >100 mg/l (Pimephales promelas)
EC20	>1000 mg/l (Bel) (DIN EN ISO 9192-OECD 20-88/302/EWG, T.C, aerob))
EC50/3h	>1000 mg/l (bacteria)
EC50 / 48h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202 (Teil I))
EC50 / 96 h	>1000 mg/l (Grünalge Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC 96h	560 mg/l (Grünalge Pseudokirchneriella subcapitata)
CAS: 308062-28-4 Amines, alkylidiméthyle C12-14 (pair), N-oxydes	
LC50 / 96h	2,67 mg/l (fish)
EC50	3,1 mg/l (waterflea /Wasserfloh)
IC 50	0,143 mg/l (seaweed (Seegras))
NOEC/NOEL	0,067 mg/l (seaweed (Seegras))
CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	
LC50 / 96h	> 0,1 - 1 mg/l (fish)
EC50 / 48h	> 0,01 -0,1 mg/l (daphnia)
EC50 / 72h	> 0,01 - 0,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
EC10 / 21 d	> 0,001 - 0,01 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
EC10 / 72 h	> 0,01 - 0,1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
12.2 Persistance et dégradabilité	
CAS: 67-63-0 propane-2-ol	
Biodegradation	53 %
1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels)	
Biodegradation	>60 % (OECD TG 301 F)
CAS: 9004-78-8 Phénol Polyéthoxilé	
Biodegradation	40 - 50 % (OECD 311)
CAS: 5131-66-8 3-butoxy-2-propanol	
Biodegradation	80 - 90 % (ISO 14593)
CAS: 25307-17-9 2,2'-(Octadec-9-enylimino)bisethanol	
CSB	3880 mg/g
Biodegradation	> 60 % (OECD 301 D)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite page 9)

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
-----------	------------------------------------------------------------------

Emballages non nettoyés:

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

15 01 02: emballages en matières plastiques

Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

Indications complémentaires de transport: D'épreuve de combustion ISO 9038/Manuel des Nations Unies (32.5.2):
PAS DE COMBUSTION AUTO-ENTRETENUE

"Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La/les substance(s) suivante(s) dans ce produit est/sont identifiée(s) par le N° CAS et cela dans les pays non assujettis au règlement REACH.

1-propanaminium, 2-hydroxy-N-(2-hydroxypropyl)-N,N-diméthylester avec des acides gras, C18-insaturés, sulfates méthyliques (sels): CAS 95009-13-5

Prescriptions nationales:**Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 10)

Nom du produit: SONAX SX MULTIWAX

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentraion

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* **Données modifiées par rapport à la version précédente**